



ALTERNATIVES ^{#05}

Magazine d'information des services publics des déchets • Juillet 2023

**L'agent de compactage,
au cœur du traitement**

8

**Le nouveau
schéma de collecte**

10

**Les dates limites
de consommation**

17

VOS CONTACTS

par compétences



Collecte

www.crouillacais.fr
05 45 96 99 40

Prévention et traitement

Calitom



Prévention

www.grand-cognac.fr
05 45 36 64 30

Collecte et traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.ppmv.grandangouleme.fr
N°Vert : 0 800 77 99 20

Traitement

Calitom



Prévention, collecte et traitement

www.calitom.com
N°Vert : 0 800 500 429

Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets
Renseignements liés à la publication : N° vert 0 800 500 429 -
www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

- **Directeur de publication du magazine :** Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page :** service communication Calitom
- **Photos :** Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- **Impression :** Fabrègue - 191 000 exemplaires
- **Périodicité :** 3 fois par an
- **Dépôt légal :** juillet 2023
- **ISSN :** 2825-1172
- **Éditeur :** Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac.





Alternatives

LA COLLECTE, OUTIL DE PRISE DE CONSCIENCE

Après avoir validé le plan de modernisation du réseau de déchèterie, les élus de Calitom se sont récemment prononcés en faveur des orientations proposées par la seconde des 4 grandes études du mandat, qui portait sur le futur schéma de collecte.

La décision prise en 2014 de proposer aux collectivités charentaises une collecte à la carte, composée de services et de fréquences adaptés aux besoins, a grandement éclairé l'analyse des points forts et points faibles de chaque dispositif.

Alors que certaines collectivités voisines peinent à obtenir le retour positif de leurs mesures, les enseignements tirés des différents types de collecte en place sur le département nous donnent l'assurance d'avoir opté pour des solutions ayant fait leurs preuves sur le territoire, tant en matière de réduction de déchets, d'amélioration du recyclage, du compostage que de qualité de service à l'utilisateur.

L'efficacité de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents pratiquée déjà par 16 communes charentaises a démontré combien le mode de collecte influence les comportements. Plus les solutions retenues sont responsabilisantes, meilleures sont les performances de tri.

Le zéro déchet n'existe malheureusement pas. Pour autant, la part des ordures ménagères peut être considérablement abaissée. Dans cette nouvelle organisation des services de Calitom, où la prévention et la réduction des déchets demeurent notre priorité, la collecte tout comme les déchèteries deviennent des outils efficaces au service de la prévention.

En agissant sur les tonnages à traiter, ces mesures sont aussi des composantes majeures du projet d'unité de valorisation énergétique. La synthèse des contributions déposées lors du premier temps de concertation qui s'est tenu en avril/mai sera très prochainement publiée.

Très bonne lecture de l'actualité de la gestion des déchets sur le département de la Charente.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

SOMMAIRE

Juillet 2023

06

LES ACTUS

**Des règles zéro déchet
pour les collégiennes**

08

FICHE MÉTIER

**L'agent de compactage,
au cœur du traitement**

10

LE DOSSIER

**Calitom : la modernisation de la collecte
pour améliorer le recyclage et la valorisation**

14

DANS LES TERRITOIRES

**Des entreprises charentaises
engagées à réduire leurs déchets**

15

ZOOM SUR

Des problèmes de tri encombrants

16

LES BONNES PRATIQUES

Les petites fournitures de bureau

18

INITIATIVES LOCALES

Tatie Vrac



22 mars 2023

Mise en service de 3 nouveaux sites publics de compostage dans le quartier Grande Garenne à Angoulême



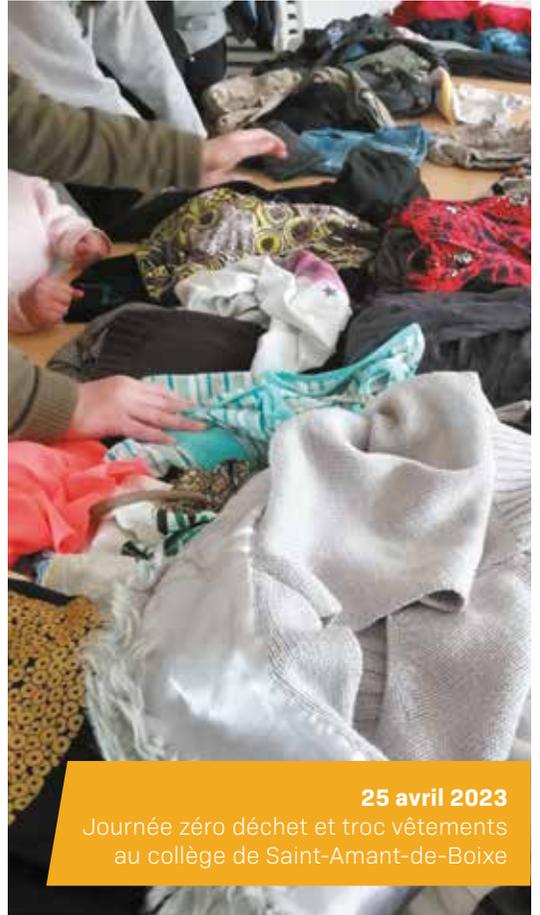
Printemps 2023

Naissance d'agneaux dans le cadre de l'éco-pâturage réalisé sur les anciens sites de stockage



14 mars 2023

Journée zéro déchet au collège de Montbron
Programme "Mon collège zéro déchet".



25 avril 2023

Journée zéro déchet et troc vêtements
au collège de Saint-Amant-de-Boixe

Prévention



Des règles zéro déchet pour les collégiennes

Alors que la précarité menstruelle touche plus d'une femme sur dix en France et que les textiles sanitaires figurent parmi les objectifs de réduction des déchets dans les ordures ménagères, le programme J'agis pour Réduire a remis 60 kits "règles zéro déchet" aux 38 collèges de Charente. Une remise qui s'est tenue mardi 30 mai au collège François Mitterrand de Montbron en présence de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Charente, du médecin et des infirmières du département partenaires du projet.

Composé de différentes protections hygiéniques lavables, ce kit est destiné à être un outil pédagogique de sensibilisation à destination des collégiennes pour leur permettre de découvrir des solutions plus respectueuses de la santé et de l'environnement. En effet, au cours de sa vie, une femme est amenée à utiliser de 10 000 à 15 000 tampons et serviettes hygiéniques, pour 1 800 à 3 800 € dépensés au total. Compte tenu de l'impact de ces produits jetables, il paraît important que les utilisatrices soient informées le plus tôt possible.

Le programme J'agis pour Réduire subventionne l'achat de protections hygiéniques réutilisables pour toutes. Infos sur www.jagispourreduire.com

Pôle de valorisation de Poullignac

Dans le cadre du projet de modernisation des déchèteries, les travaux de construction du futur pôle de valorisation de Poullignac sont en cours pour une ouverture en septembre. Ce site, qui remplacera les déchèteries de Brossac et Pérignac, sera ouvert du lundi au samedi. Il accueillera toutes les filières de valorisation, une zone de réemploi et des colonnes enterrées pour le papier et le verre.

La recyclerie se déplace chez vous !

Vous souhaitez débarrasser une maison, un magasin, un bureau...? La Boutique Calitom peut se déplacer chez vous (hors GrandAngoulême et CDC du Rouillacais) pour collecter les éléments qui peuvent être réemployés. Renseignements et rendez-vous au 05 45 97 90 78.

Déchèterie

Déchèteries* du GrandAngoulême : le contrôle d'accès mis en place

Depuis le 2 mai dernier, un contrôle d'accès par un dispositif d'enregistrement des plaques d'immatriculation a été mis en place sur les 7 déchèteries de l'agglomération, à savoir La Couronne, Soyaux, L'Isle d'Espagnac, Fléac, Brie, Dirac et Mouthiers-sur-Boême. Il vient remplacer les portiques, qui limitaient l'accès à certains véhicules (hauteur supérieure à 1,90 m) pour interdire les professionnels.

L'analyse de la fréquentation des sites permettra, pour chaque plaque enregistrée, de dissocier les dépôts des particuliers de ceux des professionnels. Ces derniers, qui doivent utiliser des filières professionnelles spécifiques pour évacuer et traiter leurs déchets, seront accompagnés et réorientés. Par ailleurs, la mise en place d'une filière pour les déchets du bâtiment depuis le 1^{er} janvier 2023, permet à tout professionnel de déposer gratuitement ses déchets triés auprès d'un site prévu à cet effet chez son distributeur de matériaux.



* Depuis le mois de juin, les déchèteries de GrandAngoulême sont nouvellement appelées "pôle de valorisation".



National

Filière mobilier : de nouvelles consignes

Créé en 2011, l'éco-organisme Ecomobilier en charge de la gestion de la collecte, du tri, du réemploi et du recyclage de tous les éléments d'ameublement et de la literie, devient Ecomaison.

Depuis le 1^{er} avril 2023, les consignes en matière de récupération du mobilier ont évolué.

- Les tapis, paillasons, stores... (tous éléments de décoration des murs, sols et fenêtres avec des produits finis amovibles à base de textiles naturels ou synthétiques, ainsi que leurs accessoires, quels que soient les matériaux qui les composent) sont dorénavant acceptés. Ces éléments sont à déposer directement dans la benne « mobilier ».

- Quant aux éléments textiles de petites tailles, les rideaux et voilages, ils sont à déposer en mélange avec les couettes et oreillers. Demandez aux agents sur site.

4 millions

DE TONNES de vêtements
jetés chaque année en Europe



L'AGENT DE COMPACTAGE *au cœur du traitement*



Le traitement des ordures ménagères et apports non-encore valorisables des déchèteries charentaises repose actuellement en totalité sur l'enfouissement en centre de stockage. Les déchets ne sont pas simplement versés dans les casiers. Ils doivent être compactés selon une réglementation et des modalités particulières.

Cette mission est assurée au moyen d'un engin de 40 tonnes muni de 4 roues crantées appelé compacteur. L'agent aux commandes de cet équipement est chargé d'étaler les déchets selon le profil déterminé. Le compactage doit prendre en compte l'évolution de l'exploitation des alvéoles et des casiers (un casier de stockage est composé de 6 alvéoles contenant chacune entre 60 000 et 90 000 tonnes de déchets) et respecter les recommandations issues des relevés topographiques qui déterminent le profil attendu, la quantité de déchets restante, le taux de compactage précis... Les conditions de travail sont difficiles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

CONSIGNES

Les batteries lithium que l'on retrouve dans certains appareils et les fumigènes utilisés lors d'événements ou en navigation doivent être apportés en déchèterie.

Tous les emballages recyclables (papier, cartons, plastiques, les petits aciers et alus) doivent être mis dans les sacs/bacs jaunes.

EXPLICATIONS

Une fois en centre de stockage, par l'action du compacteur qui vient les percuter, ils sont sources de départs de feux.

Lorsqu'ils sont mis dans les sacs noirs, les emballages recyclables n'ont aucune possibilité d'être recyclés. Ce sont des ressources perdues. Le sac noir des charentais est encore composé de 22% de déchets qui auraient pu être triés. A l'échelle du département, cela représente une perte d'environ 3,3 millions €.

PETITS MOTS croisés

Chaque année, le centre d'enfouissement de Valoparc à Ste-Sévère accueille près de 70 000 tonnes de déchets résiduels. Soumis à une réglementation stricte, il est construit selon des règles d'aménagement apportant toutes les garanties d'étanchéité. Les rejets polluants (lixiviats et biogaz) émanant de la dégradation des déchets sont également captés et soumis à différents procédés de traitement.



Du lundi au vendredi de 6h30 jusqu'à 17h, les bennes d'ordures ménagères et camions de transfert viennent vider dans les casiers. Nous effectuons ce travail en binôme pour être présent en continu. Le maniement du compacteur pour étaler les déchets demande de l'expérience. Il faut entre 7 et 10 passages avec des passes croisées pour bien compacter, en réalisant des couches de 30 à 50 cm maximum, avec un objectif d'1 tonne de déchets par m³. La réglementation est stricte en matière de stockage. Nous n'avons pas à enfouir de déchets recyclables, de ferraille... Nous devons donc signaler toutes non-conformités. Le risque incendie est fort. On compte environ 20 départs de feu par an. A la moindre fumerolle, nous devons agir très rapidement en trouvant la source pour l'éteindre avec un extincteur. Trois minutes suffisent pour que le feu ne soit plus maîtrisable. Pour cela, nous sommes aussi d'astreinte la nuit. Concernant les conditions de travail, si l'air est filtré à l'intérieur du compacteur, on sent quand même les odeurs et on subit les poussières.



Wilfried TREUILLARD,
Agent de compactage



RAPPEL



Les emballages en verre

(pots, bocaux, bouteilles, flacons...) sont à apporter dans les conteneurs à verre.



Les objets encombrants, les toxiques, les appareils électriques et électroniques...

vont en déchèterie.



Les restes alimentaires

se compostent. Plusieurs solutions : composteur individuel gratuit, de quartier...

À SAVOIR

▪ **Un doute concernant la destination d'un déchet ? Consultez la rubrique "Où va ce déchet" sur www.calitom.com**

▪ **Venez découvrir le centre d'enfouissement de Valoparc !** Des visites sont organisées toute l'année au travers d'un parcours dédié. Visites gratuites à partir de 8 ans, sur inscription au n°vert 0 800 500 429 ou sur le site internet www.calitom.com

Calitom : la modernisation de la collecte pour améliorer le recyclage et la valorisation

Au cours de ces dernières années, le service traditionnel de collecte a fortement progressé : bennes robotisées, colonnes enterrées, adaptation des fréquences... Aujourd'hui de nouvelles obligations de prévention, de tri et de maîtrise des coûts amènent à s'interroger sur ce service de proximité. En 2022, une étude a fait le bilan des différents systèmes en place en vue de définir le service de collecte de demain.

▪ Harmoniser, optimiser et moderniser le service

La compilation de toutes les expérimentations menées sur le département montre que la réduction des déchets et la qualité du tri sont étroitement liées à l'organisation de la collecte. Les obligations réglementaires imposent encore plus en matière de réduction des tonnages d'ordures ménagères et d'augmentation du recyclage. Chaque année, les collectivités sont amenées à contenir les évolutions de coûts de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Le service doit évoluer.

Les connaissances actuelles ont permis d'identifier une série de cinq mesures principales capables d'allier performance, qualité de service pour les ménages charentais et sécurité des équipes dans le respect des éléments réglementaires en vigueur. Leur déploiement progressif et harmonisé est à l'étude dans chaque territoire charentais.

▪ Les ordures ménagères en sacs transparents

Depuis un peu plus d'un an, 15 000 charentais sont passés à la collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours. Pour eux, plus de sacs noirs, seules les ordures ménagères conformes présentées dans les sacs transparents qui leur ont été remis sont acceptées.

Cette collecte plus pédagogique induit un changement de pratique important améliorant efficacement et durablement les gestes de tri. Les résultats sont immédiats (-40% d'ordures ménagères). Le compostage est également favorisé, ce qui permet plus aisément de conserver les ordures ménagères jusqu'à 15 jours.

Ce mode de collecte et la réduction des fréquences de ramassage des ordures ménagères sont les grands changements à venir.

Composition d'un sac d'ordures ménagères charentais en 2021



Les résultats de la collecte en sacs transparents en Charente

+ de pratique
du compostage

+20% de
collecte sélective

+3% de
verre
dans les
colonnes

-40% d'ordures ménagères

Les contrôles qualité et refus des sacs non conformes ont montré un changement rapide et important des pratiques des usagers et des équipes de collecte.

▪ La collecte sélective toutes les semaines

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques et aux petits aluminiums a nettement fait avancer le tri. Désormais, les sacs jaunes sont devenus beaucoup plus volumineux que les sacs noirs et les conserver jusqu'à 15 jours chez-soi peut être une difficulté.

Les bennes de collecte rencontrent elles-aussi des problématiques liées au fait que leur capacité se trouve rapidement atteinte lors des tournées. Ceci nécessite un plus grand nombre de rotations et allonge considérablement la durée des circuits.

Partout où cela sera nécessaire, la fréquence de collecte des emballages et papiers recyclables sera revue et passera à un ramassage toutes les semaines.

▪ La collecte en porte-à-porte privilégiée

Si les bacs de regroupement mis en place sur certaines communes ont répondu aux objectifs d'optimisation, il s'avère qu'aujourd'hui leur utilisation par des personnes de passage non-destinataires du service ou mal intentionnées pose soucis.

De nombreuses collectivités de départements voisins sont passées à des collectes incitatives conduisant leurs habitants à préférer se délester de leurs déchets sur le territoire charentais afin d'éviter leur facturation. Sacs jetés au sol, déchets non-conformes (cadavres d'animaux, appareils électriques...), ces dépôts sauvages nuisent fortement au recyclage et entraînent pour les riverains des désagréments visuels et olfactifs.

Pour mettre fin à ces incivilités qui ont également un impact financier non négligeable, les bacs de regroupement vont être progressivement supprimés et remplacés par un service en porte-à-porte qui fournit de biens meilleurs résultats de tri.

SPÉCIFICITÉS
GRAND
ANGOULÊME
ET CDC DU
ROUILLACAIS

Une cohérence départementale.

Sur proposition de Calitom, la CDC du Rouillacais s'est lancée dans la collecte test des ordures ménagères en sacs transparents depuis mars 2022.

GrandAngoulême déploie la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours, a engagé la conteneurisation des habitants, mis en place la collecte sélective hebdomadaire, la collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire, et étudie aussi la mise en place des sacs transparents.

En résumé

Les grandes orientations du nouveau schéma de collecte 2022/2027 (territoire Calitom)



Collecte des ordures ménagères en sacs transparents tous les 15 jours



Collecte en porte-à-porte



Collecte sélective toutes les semaines



Dotation progressive en bacs individuels



Tri des déchets alimentaires

▪ Dotation en bac individuel

Pour les ordures ménagères comme les emballages et papiers recyclables, l'utilisation de bacs individuels va être privilégiée afin d'améliorer les conditions de collecte et la sécurité des agents. Tout comme a pu le faire GrandAngoulême, Calitom envisage dans les 10 prochaines années de mener des campagnes de dotations afin d'équiper les ménages de deux bacs de volumes adaptés.

▪ 2024, le tri des déchets alimentaires

Dans ce nouveau schéma de collecte, le tri des déchets alimentaires à compter du 1^{er} janvier 2024 a tout son sens. Au delà d'être rendu obligatoire par la loi AGECE, ce geste agit sur la portion de déchets la plus lourde encore présente dans les ordures ménagères. Le retrait des épluchures et restes de repas permet une forte diminution des tonnages de déchets résiduels. Il permet aussi le stockage des sacs d'ordures ménagères ne contenant plus de déchets fermentescibles dans de meilleures conditions et la valorisation de cette ressource organique.

Afin de faciliter le tri des déchets alimentaires, les collectivités déploient depuis déjà plusieurs années des solutions de tri adaptées aux situations de chacun : composteurs de jardin, compostage de quartier, borne de collecte... Ces dotations et installations vont se poursuivre jusqu'à couvrir parfaitement l'ensemble des foyers.



Tous les détails
de ce programme
sur www.calitom.com
et [facebook/calitom16](https://facebook.com/calitom16)





Rencontre

L'étude menée dans le cadre de la définition du nouveau schéma de collecte de Calitom a été confiée au cabinet national EODD Ingénieurs Conseils. Lisa André, responsable projet Prévention et Collecte des déchets, a été chargée de cette mission et a accompagné la collectivité dans l'analyse et les préconisations du service de collecte.

⁽¹⁾ Performances de tri actuelles et projetées

2022	2024
77 kg/hab	91 kg/hab

⁽²⁾ Ratios de production 2022 (kg/hab) sur le périmètre collecte de Calitom



Ordures ménagères

Charente	Nouvelle-Aquitaine
167 kg/hab/an	233 kg/an/hab



Collecte sélective

Charente	Nouvelle-Aquitaine
77 kg/an/hab	58 kg/an/hab

Pourquoi de nombreuses collectivités viennent réinterroger la collecte des déchets ?

La pression économique est de plus en plus forte sur les budgets déchets liée à l'inflation, l'augmentation des coûts ou encore la hausse de la TGAP* qui est un levier fiscal incitatif. A cela s'ajoute l'ambition européenne et française en matière de réglementation qui demande plus de performances de tri, la réduction de tonnage... Ainsi, les collectivités cherchent à maîtriser leurs coûts tout en conservant voire améliorant le niveau de service. Pour certaines, dont CALITOM, les nombreuses actions réalisées ces dernières années en faveur du tri et de la prévention ont eu un impact positif sur le gisement. Ces collectivités cherchent aussi à mettre en adéquation la collecte et en particulier la fréquence avec les flux produits. C'est dans cette logique que des optimisations sont recherchées.

Qu'est-ce que le schéma de collecte retenu a d'innovant par rapport à d'autres collectivités ?

D'abord par le déploiement de la collecte des ordures ménagères en sacs transparents qui est, à ce jour, encore très « anecdotique » sur le territoire français alors que l'expérimentation menée par CALITOM a eu un impact intéressant sur les performances de tri. Ensuite par l'inversion des fréquences de collecte. En effet, compte-tenu des performances de tri actuelles et celles projetées¹, CALITOM a fait le choix d'augmenter la fréquence de collecte sélective et de baisser celle des ordures ménagères quand cela était possible. D'ailleurs, c'est un choix opéré par de plus en plus de collectivités sur le territoire afin de pousser vers plus de tri.

Pourquoi le principe de la Tarification Incitative n'a pas été retenu et intégré au nouveau schéma de collecte ?

Les ratios de production² sont bons sur le périmètre collecte de CALITOM, en comparaison à d'autres collectivités qui y sont passées ou non. Le gisement en collecte sélective et ordures ménagères est même 16% en-dessous de la moyenne régionale. L'expérimentation des sacs transparents sur certains secteurs a démontré qu'il était possible d'augmenter les résultats. Ainsi, les élus ont souhaité déployer ce modèle sur l'ensemble du territoire avant de réétudier la TI** comme moyen de performance complémentaire, en fonction de l'évolution constatée avec ce nouveau schéma de collecte.

*TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

**TI : Tarification Incitative



La collecte en colonnes enterrées se développe à Cognac

Pour faciliter la collecte dans les rues étroites et permettre une intégration esthétique à l'environnement urbain, un service de colonnes enterrées a été développé à Cognac au centre-ville et au sein des cités en habitat vertical.

Depuis le 5 juin, la collecte des déchets en colonnes enterrées a été mise en service au centre-ville de Cognac. Elle remplace le porte-à-porte, permettant un dépôt des sacs d'ordures ménagères, de collecte sélective et du verre 7 jours/7 et 24 heures/24.

Ces 8 points d'apports volontaires viennent s'ajouter à celui du Foyer des Jeunes Travailleurs et aux 24 autres points déjà en service dans les cités de logements locatifs gérées par Logélia Charente, évitant ainsi le stockage des déchets dans les locaux collectifs parfois inadaptés.

Deux autres sites sont en projet pour les lotissements du Dolmen et de la rue de la Groie, actuellement en cours de construction.

La collecte s'adapte aux spécificités de chaque territoire. Au total, 320 colonnes enterrées sont en service sur le périmètre de Calitom, dont 295 sur le Grand Cognac.



Des entreprises engagées à réduire leurs déchets

Sur une durée de 20 mois, 18 entreprises de GrandAngoulême ont participé au dernier programme d'accompagnement intitulé "Pacte Efficacité Matières" mis en place par Calitom, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente et Soltena. Après un diagnostic des gisements de déchets, l'identification des actions de réduction, d'optimisation et de valorisation prioritaires, l'intégration des principes d'éco-conception, chacune a déployé un programme d'actions.

Bilan : 270 tonnes par an de déchets valorisés, 161 tonnes par an de déchets évités, 75 000 € par an économisés.



Des "doggy bag" sur les marchés de producteurs

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire sur les marchés de producteurs de pays, des boîtes hermétiques seront remises tout l'été aux visiteurs pour leur permettre de remporter leurs restes de repas. Une action mise en place par la Chambre d'Agriculture, les producteurs locaux et le programme

J'agis pour Réduire qui finance l'opération.



ZOOM SUR

Des problèmes de tri encombrants

Alors que les bacs jaunes sont destinés à collecter les emballages recyclables et le papier uniquement, ils contiennent régulièrement des éléments encombrants ne répondant pas aux consignes de tri.

Ces erreurs, et actes parfois mal intentionnés, posent des problèmes importants car ces éléments sont mélangés avec les déchets recyclables acheminés au centre de tri Atrion. Ils ont un impact négatif sur le fonctionnement du site (maintenance, arrêts techniques, surcoût...) et sont dangereux pour le personnel. Ces très grands formats conduisent à des bourrages qui peuvent fortement diminuer le débit de l'usine en le divisant par deux, abîmer prématurément les équipements du process et nécessitent des interventions souvent difficiles voire dangereuses pour les agents.



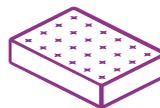
Déposez-les en déchèterie exclusivement, pour la sûreté des agents et le bon recyclage des matériaux !



Gros cartons d'emballage



Pneus



Matelas et mousse



Filets



Piscines gonflables



Tuyaux, câbles et ficelles



Bâches



Bidons de plus de 5L en plastique

...



Pour en savoir plus sur le fonctionnement du centre de tri Atrion, venez découvrir les coulisses !

Des visites sont organisées toute l'année au travers d'un parcours jalonné de vidéos, d'ateliers et de panoramas. Visites gratuites à partir de 8 ans, sur inscription au n°vert 0 800 500 429 ou www.calitom.com



Retrouvez les déchèteries et les horaires d'ouverture sur :
GrandAngoulême : www.pluspropremaville.fr
Calitom : www.calitom.com

LES BONNES PRATIQUES

LES BIDONS EN PLASTIQUE



Selon les produits qu'ils contiennent et leur contenance, les bidons vides en plastique ne doivent pas être jetés au même endroit. Alors, doit-on les mettre dans le sac jaune ou en déchèterie ?

Les bidons en plastique en dessous de 5 litres de produits ménagers et nettoyants pour la maison peuvent être mis dans les sacs jaunes. Il s'agit par exemple des bidons d'eau de javel, d'eau déminéralisée, de vinaigre, de produits pour laver le sol, d'huile végétale, de lessive, de liquide vaisselle... même s'ils ont un pictogramme de déchets dangereux.

En revanche, vont en déchèterie tous les bidons d'une contenance supérieure à 5 litres ainsi que tous les bidons, quelle que soit leur contenance, qui ont contenu des produits destinés à l'usage du garage, du bricolage ou du jardin.

LES PETITES FOURNITURES DE BUREAU



Au vu de leur variété, il n'est pas facile de s'y retrouver dans le tri des fournitures de bureau. Mémo avant la rentrée scolaire !

Dans le sac jaune : post-it, enveloppes en papier avec ou sans fenêtre, cahiers y compris à spirales avec couverture carton ou plastique, agendas...

Dans le sac noir ou auprès de certaines associations : tubes de colle, stylos, marqueurs, correcteurs, règles cassées...

En déchèterie : les cartouches d'encre des imprimantes.

Pour la rentrée scolaire, avant de racheter de nouvelles fournitures, faites le tri dans le matériel encore utilisable. Privilégiez l'achat de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou biosourcés, avec des éco-labels !



Un doute ?
www.calitom.com
www.pluspropremaville.fr

Où mettre le film bulle ?



Vous avez du film d'emballage et de protection à bulle que vous souhaitez jeter ? S'il s'agit de petites quantités, vous pouvez le mettre dans votre sac jaune.

En revanche, pour des morceaux de grande taille ou bien en grande quantité, vous pouvez le déposer en déchèterie où se trouve une filière spéciale. De cette façon, il sera recyclé !

UN PAS DE + vers le zéro déchet

DLC OU DDM ?

En France, les produits alimentaires commercialisés comportent une date de péremption afin que le consommateur soit informé de leur date limite de consommation. Deux types de dates sont ainsi fixés par les fabricants. Cette durée de vie tient compte de nombreux facteurs et d'une certaine marge de sécurité sanitaire. Décryptage :

90%

Des consommateurs jetteraient prématurément à la poubelle de la nourriture.

Date Limite de Consommation (DLC)

À consommer
jusqu'au

Après cette date le produit est périmé et non consommable.

Trop avancés, ces aliments peuvent présenter un danger pour la santé humaine allant jusqu'à l'intoxication :



Viande



Poisson



Charcuterie



Œufs



Produits
laitiers



Plats
cuisinés

...

Certaines denrées peuvent encore être mangées quelques jours après la date limite. Les supermarchés ont l'obligation de retirer de la vente tout aliment comportant une date dépassée.

Ne consommez pas un aliment dont l'aspect, le goût, l'odeur a changé ainsi qu'un emballage gonflé. Ce sont de bons indicateurs pour vous alerter.

Date de Durabilité Minimale (DDM)

À consommer
de préférence avant le

Après cette date le produit n'est pas périmé, il peut avoir perdu certaines de ses qualités mais reste sans danger.

Cette formule s'applique majoritairement aux produits ci-dessous :



Boîtes de
conserves



Riz



Pâtes



Gâteaux
secs



Sucre



Farine

...

Ces aliments peuvent être consommés quelques temps au-delà de la date. C'est le cas du sucre, du sel qui sont par nature des conservateurs...

Ces produits ne présentent pas de danger pour la santé une fois la date passée. Leur goût peut être moins prononcé, leur texture initiale légèrement modifiée...

Tatie Vrac



Depuis juillet 2021, Laetitia Rouget a ouvert une épicerie vrac et zéro déchet en plein centre-ville de Cognac. Service de proximité, c'est aussi un lieu de vie et d'échanges où elle apporte des conseils et services personnalisés pour ses clients.

Q. Comment est né Tatie Vrac ?

R. Originnaire du Lot et après plusieurs emplois différents, je me suis installée à Cognac avec le projet d'ouvrir une épicerie zéro déchet. A titre personnel, j'ai commencé en 2012 à changer mes habitudes dans ma salle de bain. Tout ne s'est pas fait du jour au lendemain, mais un pas après l'autre, j'ai supprimé les emballages à la maison. Dans un objectif environnemental, j'avais envie d'accompagner les gens à consommer différemment, mettre en avant les petits producteurs locaux et créer un lieu de vie où l'on puisse échanger des conseils, des astuces, se rencontrer...



L'important, c'est d'essayer de faire au mieux, à l'image du colibri. Chaque petit pas à son importance. Et le collectif peut avoir une puissance extraordinaire !



quelques produits frais (beurre, yaourt...), fruits et légumes, des cosmétiques labellisés, shampoings et gels douche en vrac, tout ce qu'il faut pour faire ses produits ménagers soi-même ou bien

déjà tout fait en vrac, des accessoires zéro déchet, les protections hygiéniques lavables, un rayon spécifique enfant et autre dédié aux produits locaux et régionaux.

L'épicerie vrac est certifiée bio pour les produits alimentaires. 98% des produits proposés sont bios et les plus locaux possibles. D'autres sont locaux sans certification. Il s'agit de trouver à chaque fois le bon compromis entre la qualité et l'origine.

Q. Que peut-on y trouver ?

R. Tous les produits alimentaires secs (pâtes, céréales, farine...), les épices et condiments, des boissons et sirops,

J'accueille aussi un torréfacteur local qui propose des cafés de haute qualité, éthiques et traçables, à la vente ou à consommer sur place.

Les conseils de Laetitia

Q. Les clients ramènent leurs contenants ?

R. Soit ils ramènent leurs propres bocaux, flacons, bouteilles..., soit ils peuvent utiliser des bocaux mis gratuitement à leur disposition. Il y a aussi la possibilité d'acheter des sacs en tissu en boutique. En dernier lieu pour dépanner, je fournis des sacs en papier. Pour favoriser le retour des bocaux à l'épicerie, un système de fidélité, le "bonus bocal", a été mis en place. Pour chaque contenant ramené, la personne cumule 5 centimes. Au bout de 5€ cumulés, c'est déduit des courses.

Q. Est-ce que l'achat en vrac est intéressant financièrement ?

R. L'intérêt est de pouvoir acheter la juste quantité dont on a besoin, y compris pour des produits que l'on utilise rarement. De ce fait, on réalise des économies et ça permet de limiter le gaspillage alimentaire. Comme on va à l'essentiel, on s'y retrouve financièrement. C'est aussi un choix de consommation. La question étant de savoir ce que l'on souhaite soutenir lorsque nous faisons nos achats.

Q. Proposez-vous d'autres services ?

R. En tant que service de proximité, j'apporte des réponses individuelles à mes clients. Je peux commander des produits que je n'ai pas. J'offre le service de drive : les clients me déposent leurs contenants et viennent les chercher remplis. Plusieurs filières de dépôts sont disponibles sur place : le réemploi des bouteilles en verre avec Eco In Pack, la récupération des bouchons en liège, des canettes vides, des stylos, feutres, correcteurs... qui sont remis à des associations ou des filières spécifiques pour recyclage. Je suis aussi comptoir d'échange pour la monnaie locale charentaise, la Bulle, un système qui favorise l'économie circulaire.

Interview de Laetitia ROUGET

Gérante de Tatie Vrac
105 rue Aristide Briand - Cognac
Tél : 06 98 21 32 36
Horaires et infos sur Facebook : TatieVrac

Un pas après l'autre, une habitude après l'autre.

Pour tendre vers le zéro déchet, mieux vaut privilégier un petit pas après l'autre, acquérir de nouvelles habitudes au fur et à mesure sans chercher à se fixer des objectifs trop importants dès le départ ni à se mettre la pression. Il est possible de commencer par des choses très simples à mettre en place.

Astuces

SALLE DE BAIN

Prendre des brosses à dents où l'on ne change que la tête usagée, utiliser des cosmétiques liquides en vrac à recharger avec son flacon ou des cosmétiques solides, privilégier les lingettes démaquillantes et les protections hygiéniques lavables, les cotons-tiges compostables...

Astuces

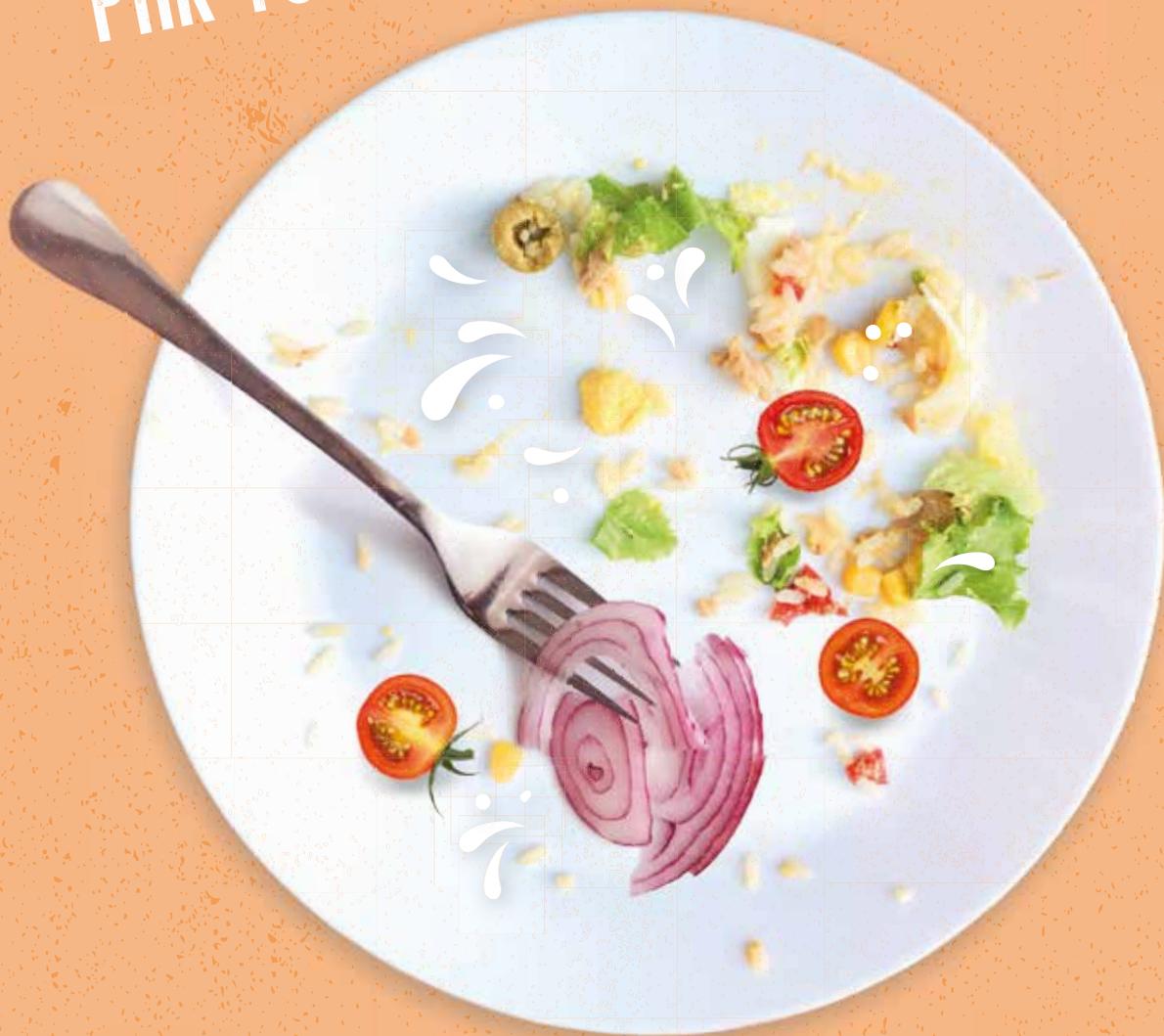
CUISINE

Utiliser des éponges lavables ou végétales compostables, le liquide-vaisselle ou les pastilles de lave-vaisselle en vrac, les sachets de thé en coton lavable avec du thé en vrac, les épices et céréales en vrac...

Et inutile de vouloir tout faire soi-même ! Il est possible d'acheter des produits prêts à l'emploi en vrac pour s'adapter à chaque mode et rythme de vie !

TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

COMPOSTER OU VALORISER PAR TOUS LES MOYENS !



Des composteurs
individuels



Des composteurs
collectifs



Des poules